

Lac Daumesnil : atteinte à site classé

Enquête publique : donnez votre avis

Le saccage de leur site accélèrera la disparition des espèces d'oiseaux migratoires. Réponse à une attente de la population ou caprice municipal ?

La mairie de Paris décide, afin de **créer un espace baignade**, de modifier l'écosystème du Lac Daumesnil, connu pour abriter depuis sa création toute une diversité végétale et animale, dont de nombreux oiseaux migrateurs pour qui il sert d'étape.

Créer une zone de baignade dans le Lac Daumesnil, c'est **saccager un site classé**. Budget pharaonique, installations éphémères gonflables et dégonflables fréquentées à peine quelques semaines par an, dans le meilleur des cas de beau temps excep-

tionnel sur Paris, neuf mois de travaux... Les dégâts environnementaux seront irréversibles, avec au final l'accélération de la disparition des oiseaux migrateurs.

Quand ils comprendront, les enfants trahis nous maudiront avec raison.

Paris 12ème, extrémité Ouest du Bois de Vincennes, La nature entre dans la ville. Un site classé exceptionnel aux qualités multiples. Le pointillé jaune délimite le site classé (voir carte du patrimoine)

Attention enquête publique !

Les installations sportives **Place du Cardinal Lavignerie** et le **stade Léo Lagrange** ont été attaqués en premier. Un peu avant, un bâtiment **Adoma** avait été construit sur le site classé, prenant de cours les habitants du quartier. Mais cette fois ils ont réagi et finalement la mairie a décidé d'abandonner son projet indéfendable. Il faudrait quand même sanctuariser définitivement ce site exceptionnel.

Aujourd'hui c'est le lac Daumesnil qui est attaqué. La mairie a besoin de modifier le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour avoir le droit de détruire le site classé. **Il faut dire non sur le registre de l'enquête publique, du 5 février au 9 mars 2018.** Il existe des lieux appropriés pour la baignade. On doit laisser les oiseaux tranquilles et transmettre ce qui reste aux générations futures.